

Dons + Subventions + Croissance

Programme philanthropique Mackenzie

Facile lorsqu'intégré à votre plan financier



MACKENZIE
Placements





MACKENZIE
Placements

Programme philanthropique Mackenzie

Les Canadiens démontrent leur engagement.

Qu'il s'agisse de soutenir les arts ou de financer les banques alimentaires locales, redonner est pour beaucoup un mode de vie. Ils défendent les causes et les communautés qui leur tiennent à cœur. Ils sont également très conscients d'une vérité incontestable : la philanthropie n'est pas un engagement à court terme. Pour s'attaquer aux causes profondes d'un problème, il faut être présent sur le long terme.

C'est quelque chose que nous comprenons aussi. Mackenzie a un historique et une culture de bienfaisance. C'est dans notre ADN. Le Programme philanthropique Mackenzie a été mis en place par Mackenzie en 2006, pour aider les investisseurs à donner et à avoir un impact durable. Depuis le début, nous avons aidé les donateurs à soutenir plus de 3 000 organismes caritatifs par le biais de notre programme philanthropique et nous nous sommes efforcés de faire une différence significative dans les communautés où nous travaillons et vivons.

Dons caritatifs faciles par le biais de votre plan financier

Chez Mackenzie, nous croyons au pouvoir de la philanthropie. Notre programme philanthropique intègre les dons dans le plan financier global d'un investisseur tout en offrant des avantages fiscaux immédiats. Nous avons rendu les choses simples et pratiques afin que les investisseurs puissent se concentrer sur ce qui compte le plus - les causes qui leur tiennent à cœur.

Le Programme philanthropique Mackenzie en chiffres :



Source : Placements Mackenzie, au 30 juin 2024



MACKENZIE
Placements

Bien donner.

Le Programme philanthropique Mackenzie rend les dons plus pratiques et plus efficaces, en aidant les investisseurs à redonner à la collectivité, à subventionner des organismes de bienfaisance et à accroître leur impact maintenant et à l'avenir.

1

Redonner à la collectivité

Grâce à la Fondation de philanthropie stratégique, les donateurs peuvent redonner à ceux qui sont dans le besoin et soutenir les organismes caritatifs qui leur tiennent vraiment à cœur de manière simple et pratique.

2

Subventions à des organismes caritatifs

Les donateurs sélectionnent les organismes caritatifs et les causes qu'ils veulent soutenir, leur accordent les fonds dont ils ont besoin pour faire une réelle différence et laissent un héritage philanthropique.

3

Croissance de l'impact

Les donateurs peuvent maintenir et même augmenter leurs dons au fil du temps, à mesure que l'argent fructifie en franchise d'impôt, aidant ainsi les organismes caritatifs à avoir le type d'impact qui change des vies.



Le saviez-vous?

Le Fonds philanthropique Mackenzie est offert par l'intermédiaire de la Fondation de philanthropie stratégique, un organisme de bienfaisance enregistré au Canada. Elle gère des fonds de bienfaisance – ou fonds à vocation arrêtée par les donateurs. La Fondation reçoit et gère les fonds donnés, qui sont investis, puis accordés à des organismes caritatifs recommandés*.

*Les dons effectués en vertu du programme sont irrévocables et sont acquis par l'organisme caritatif. Des frais d'exploitation annuels spécifiques au compte d'un donateur peuvent s'appliquer dans certaines circonstances. Veuillez consulter le Guide du programme pour de plus amples renseignements.

Redonner.

La décision de faire un don à une œuvre de bienfaisance peut exiger beaucoup de votre temps, de votre énergie et de vos ressources. Le Programme philanthropique Mackenzie a été conçu pour intégrer les dons caritatifs à un plan financier global. Simple et pratique, il vous aide à soutenir les causes qui vous tiennent à cœur de manière stratégique et fiscalement avantageuse.

Avantages

1 Pratique

Nous consolidons vos dons caritatifs en nous chargeant de toutes les tâches administratives, en distribuant les chèques de subvention aux organismes caritatifs que vous nous avez recommandés, en émettant des relevés et des reçus fiscaux.

2 Fiscalement efficace

Vous recevez immédiatement un reçu aux fins de l'impôt pour votre don. Aucun gain en capital n'est imposé sur les dons d'actions et de fonds communs à valeur accrue cotés en bourse. Vous pouvez mettre à profit vos crédits d'impôt pour l'année courante ou au cours des cinq années suivantes.



Dons

- Une façon simple et pratique d'intégrer les dons de bienfaisance à votre plan financier global.
- Recevez un reçu d'impôt pour don immédiat pour la valeur de votre don.



Subventions

- Vous sélectionnez les organismes caritatifs auxquels vous voulez donner, nous émettons les chèques de subvention et vous envoyons un rapport semestriel sur votre compte.
- Profitez des avantages d'une fondation privée sans les coûts, les contraintes de temps et les tracas administratifs.



Croissance

- Maintenez les dons sur le long terme et ayez un impact durable.
- Mettez en place des dons récurrents.
- Les fonds donnés sont investis dans le fonds commun Mackenzie admissible de votre choix et fructifient en franchise d'impôt.
- La croissance des investissements vous permet d'accorder encore plus aux organismes de bienfaisance qui vous tiennent à cœur.
- Établissez un legs de dons caritatifs.
- Nommez les successeurs du compte.



Subventions aux organismes caritatifs.

Le Programme philanthropique Mackenzie est offert par l'intermédiaire de la Fondation de philanthropie stratégique, un organisme caritatif enregistré au Canada. Vous bénéficiez de tous les avantages d'une fondation privée, sans les coûts, les contraintes de temps et les tracas administratifs.

Structure

1 Établissez et nommez votre compte

D'abord, vous ouvrez un compte. Vous pouvez donner à votre compte le nom de votre famille, d'un être cher disparu ou d'une cause que vous défendez. Le choix est le vôtre.

2 Donnez

Effectuez une contribution initiale de 10 000 \$ minimum. Vous pouvez faire un don en espèces, en actions cotées en bourse, en fonds communs de placement, en assurance ou en fonds distincts. Contribuez aussi souvent et autant que vous le souhaitez. Des dons ultérieurs peuvent être effectués pour un montant minimum de 500 \$ par don.

3 Choisissez vos œuvres

Choisissez les organismes caritatifs que vous souhaitez soutenir. Vous pouvez accorder des subventions aux organismes de bienfaisance enregistrés au Canada (autres que les fondations privées) et à toute autre institution, conformément aux règlements de la Loi sur l'impôt sur le revenu.

4 Octroyez des subventions

Vous pouvez recommander des subventions à un nombre quelconque d'organismes caritatifs ou d'institutions chaque année, avec un minimum de 250 \$. La Fondation de philanthropie stratégique émettra les chèques de subvention.

5 Recevez des relevés et des reçus fiscaux

Nous nous occupons de la tenue des dossiers et de la délivrance de relevés et reçus fiscaux.

Donnez à votre compte le nom de votre famille, d'un être cher disparu ou d'une cause que vous défendez. Le choix est le vôtre.



Croissance de l'impact.

Le Programme philanthropique Mackenzie a été créé pour aider les investisseurs à maximiser les dons de bienfaisance et à avoir un impact durable. Nous vous aidons à maintenir vos dons sur le long terme et à permettre aux organismes caritatifs que vous soutenez de faire une différence significative.

Avantages

1 Dons récurrents

Mettez en place des dons récurrents et accordez une subvention prédéterminée aux causes qui vous tiennent à cœur.

2 Dons ultérieurs

Faites des dons ultérieurs à tout moment (minimum de 500 \$ par don).

3 Accordez plus de subventions à mesure que votre contribution augmente

Les fonds donnés sont investis dans le fonds commun Mackenzie admissible que vous avez choisi et ils fructifient à l'abri de l'impôt, ce qui vous permet de donner encore plus aux organismes de bienfaisance que vous soutenez.

4 Établissez un legs de dons caritatifs

Votre compte peut continuer à générer une croissance à l'avenir, ce qui vous permet d'établir un legs de dons caritatifs selon vos souhaits.

5 Nommez des successeurs pour le compte

Créez un plan d'avenir pour les dons caritatifs. Nommez vos enfants ou d'autres amis et membres de la famille de confiance comme successeurs de compte, afin qu'ils puissent faire des recommandations d'octroi de subventions et d'investissement pour les générations à venir.

Établir un legs de dons caritatifs qui se poursuivra pour les générations à venir.



MACKENZIE
Placements



Les dons commencent par une conversation.

Consultez le site placementsmackenzie.com/dons ou communiquez avec votre conseiller pour en savoir davantage au sujet du Programme philanthropique Mackenzie.

Le contenu de ce document (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement, ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'assurer son exactitude et son intégralité, nous ne sommes aucunement responsables de son utilisation.

Mackenzie a mis sur pied le Programme philanthropique Mackenzie en collaboration avec la Fondation de philanthropie stratégique, un organisme caritatif canadien enregistré. Les dons effectués en vertu du programme sont irrévocables et sont acquis par la fondation. Les renseignements sont de portée générale et ne constituent en aucun cas des conseils fiscaux professionnels. La situation de chaque donateur ou donatrice est unique et les conseils doivent être prodigués par un conseiller ou une conseillère. Veuillez lire le guide du programme pour connaître tous les détails du programme, dont les frais et charges, avant de faire un don.

Le contenu de la présente communication n'est diffusé qu'à titre général, informatif et ne constitue aucunement des conseils juridiques ni un avis à propos de quoi que ce soit. Bien que nous nous efforcions d'assurer son exactitude et son intégralité, nous ne sommes aucunement responsables de son utilisation.

Le présent document ne doit en aucune façon être interprété comme un conseil juridique ou fiscal, car la situation de chaque client(e) est unique. Veuillez consulter votre conseiller(ère) juridique ou fiscal(e) attitré(e).

Les placements dans les fonds communs et les FNB peuvent donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de courtage, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs ne sont pas des placements garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement antérieur peut ne pas se reproduire.

Dons



Subventions



Croissance

Programme philanthropique Mackenzie

Ensemble, c'est mieux.



MACKENZIE
Placements